



**COMMUNIQUÉ**  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**BENOIT CHARETTE INVITE LA POPULATION À PARTICIPER À LA  
COMMISSION SPÉCIALE SUR LA QUESTION DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ**

Saint-Eustache, le 8 février 2011 – Le député de Deux-Montagnes et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'immigration, Benoit Charette, invite les citoyennes et les citoyens à assister à la consultation publique que tiendra la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, les 14 et 15 février prochains (14 février : 14h à 19h; 15 février : 9h30 à 18h30), à l'hôtel Best Western de Saint-Jérôme (420, Mgr Dubois). En vertu d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2009, cette commission a été créée en vue d'étudier la question du droit de mourir dans la dignité. Les personnes qui n'ont pas déposé de mémoire pourront malgré tout s'exprimer lors de la période de micro ouvert, en fin d'après-midi de chaque séance.

La consultation publique de Saint-Jérôme est la dernière d'une tournée du Québec. « Des experts nous ont dans un premier temps exprimé leurs opinions sur la question de mourir dans la dignité. Ces médecins, avocats, éthiciens, sociologues et psychologues ont nourri la réflexion des membres de la commission. Nous avons ensuite entrepris d'écouter ce qu'avaient à nous dire les Québécoises et les Québécois. L'ensemble de la démarche mènera à la production d'un rapport contenant des pistes de réflexion et des recommandations», a expliqué M. Charette.

Le député a soulevé les principales questions qui interpellent chacun d'entre nous. « Que répond notre société à la souffrance de certaines personnes en fin de vie ou atteintes d'une maladie dégénérative? Comment réagir aux demandes d'aide à mourir? Comment assurer à tous une mort digne? De fait, le cadre de notre réflexion ne se limite pas aux seules questions de l'euthanasie et du suicide assisté, bien que ces questions soient importantes. Le propos doit se situer dans le contexte plus large de la fin de vie pour que plusieurs questions puissent être débattues, dont celles traitant des soins palliatifs par exemple. J'invite nos concitoyennes et concitoyens à venir nous partager leurs réflexions », a conclu Benoit Charette.

-30-

Renseignements : Benoit Charette  
450 623-4963